

LAB de l'ADEC n° 22 – Le travail de formation qui se réalise dans les internats de la Tradition

Publié le 22 mars 2013
Abbé Philippe Bourrat
3 minutes

Chers amis et bienfaiteurs

La sortie du numéro de **Fideliter n°210**, daté des mois de novembre-décembre 2012 et comportant un dossier consacré aux internats (« **La pension en question** »), nous donne l'occasion d'évoquer le travail de formation qui s'y réalise, avec la grâce de Dieu. En commentant brièvement l'extrait d'un discours peu connu de **Pie XII**, prononcé en 1956, (**à lire en page 3**), nous aimerions insister sur le fait que les principes énoncés par le Souverain Pontife se retrouvent effectivement mis en œuvre dans nos écoles.

Après avoir décliné les principaux avantages de la vie d'internat qui forme la personnalité de l'enfant et lui donne le goût du bien commun, par le développement de l'obéissance et le sens du sacrifice, Pie XII répond aux détracteurs d'une telle éducation. Si les excès sont possibles, comme en toutes choses, trois remèdes, qui sont en fait trois vertus indispensables aux éducateurs, éviteront, en revanche, toute dérive en matière d'éducation, que ce soit, d'ailleurs, en externat ou en internat : le discernement, la modération et la douceur.

C'est d'abord la taille humaine d'une division qui permettra à l'enfant d'être et de se sentir reconnu de celui qui l'éduque.

Cela favorise chez l'élève l'envie d'apprendre, de progresser, car il obéit à une autorité humaine discernable, reflet de l'autorité divine plus lointaine. Cela permet aussi au maître lui-même d'adapter ou d'appliquer en connaissance de cause une règle à un individu connu. Ensuite, la modération dans la durée des diverses activités qui ponctuent la vie d'une école et enfin la douceur, comme mode habituel d'autorité, complètent cette prise en compte du caractère unique de ces âmes nombreuses qui vivent en commun, et de leur formation progressive aux exigences de la vie d'adulte qui sera la leur.

On peut dire qu'avec le temps, les internats tenus par des prêtres de la FSSPX respectent et illustrent les principes énoncés par le Souverain Pontife, manifestant ainsi leur pertinence et leur universalité. La taille raisonnable de leurs effectifs, la proximité et la disponibilité de tout le personnel éducatif, à commencer par celles des prêtres, rendent possible ce que le Pape appelle le discernement. Les temps modernes ont certainement contraint les éducateurs à tenir compte d'une plus grande fragilité des enfants et de leur difficulté à se laisser former par les autorités auxquelles ils sont soumis, du fait du relâchement moral de la société ambiante qui, en imprégnant d'individualisme toutes les structures sociales, rend moins fortes et moins habiles les autorités constituées et plus rebelles les sujets qui leur sont soumis.

Aussi Pie XII insiste-t-il sur cette modération et cette douceur persuasive qui facilitent grandement l'éducation en profondeur, plus que des règlements inflexibles qui engendrent une vie de façade et parfois un rejet des principes inculqués. Il ne s'agit pas pour autant d'exclure la fermeté et la rigueur de l'autorité quand la justice ou la malice d'un enfant l'imposent. C'est là que le travail de la grâce s'avère indispensable pour permettre à ces âmes inégales de soigner leurs faiblesses naturelles. Les nécessaires sacrifices imposés ou suggérés, tout comme les bienfaits d'une émulation raisonnée permettent alors aux plus généreux d'entre eux de profiter au mieux des règles communes et des leçons de vie que ne manque pas de procurer une telle harmonie éducative.

Abbé Philippe Bourrat, Directeur de l'enseignement pour le District de France

[Accès la lettre de l'ADEC n° 22](#)